



COMMUNIQUÉ
Paris, le 13/02/2025

USURPATIONS DE PLAQUES D'IMMATRICULATION : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » ET LE DÉPUTÉ ROMAIN DAUBIÉ DÉPOSENT UNE PROPOSITION DE LOI POUR ÉRADIQUER LA PRATIQUE.

L'usurpation de plaques d'immatriculation est une pratique de plus en plus répandue depuis une dizaine d'années : alors que moins de 13 600 cas ont été rapportés par les forces de l'ordre en 2010, 23 072 délits de "doublettes" ont été enregistrés par le ministère de l'Intérieur en 2023.

Pour lutter contre ce délit, l'association « 40 millions d'automobilistes » et le Député (Les Démocrates) de l'Ain Romain Daubié proposent de rendre obligatoire la présentation de la carte grise du véhicule et une pièce d'identité du conducteur pour obtenir une plaque d'immatriculation. La proposition de loi avait été rédigée en collaboration avec l'ancien Député de la Loire-Atlantique Luc Geismar et déposée une première fois en avril 2024, mais n'avait pu être étudiée en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. **Déposée à nouveau le 21 janvier dernier, elle devrait cette fois être examinée courant mai 2025.**

Une pratique frauduleuse en pleine expansion

Malgré les lourdes peines encourues (retrait de 6 points sur le permis de conduire, amende d'un montant maximal de 30 000 euros, peine d'emprisonnement d'une durée maximale de 7 ans...), cette pratique frauduleuse gagne du terrain d'année en année, car elle permet à certains conducteurs malintentionnés d'échapper au système de contrôle-sanction automatisé mis en œuvre sur les routes françaises depuis 2003.

Afin d'illustrer le manque d'encadrement juridique dont pâtit le secteur de la vente de plaques d'immatriculation, une équipe de « 40 millions d'automobilistes » est partie, en caméra cachée, faire reproduire la plaque d'immatriculation d'un membre de l'association, avec pour seul document le numéro d'immatriculation visé inscrit sur un post-it...

[Regardez ici la vidéo de notre caméra cachée.](#)

Renforcer les exigences légales lors de l'achat

Afin de lutter contre ces usurpations, l'association « 40 millions d'automobilistes » a travaillé en collaboration avec le Député Romain Daubié pour déposer à l'Assemblée nationale une proposition de loi qui vise à rendre obligatoire la présentation du certificat d'immatriculation du véhicule et une pièce d'identité de l'acheteur préalablement à toute fabrication de plaque.

« Actuellement, n'importe qui peut acheter une plaque d'immatriculation dont le numéro correspond à un autre véhicule que le sien. L'absence de contrôle à l'achat offre aux usurpateurs une liberté totale pour enchaîner les infractions sans se préoccuper des sanctions », alerte Philippe Nozière, Président de « 40 millions d'automobilistes ».

« Cette proposition de loi a pour but de poser un garrot afin de mettre fin à l'hémorragie de la 'doublette'. Ceci est d'autant plus indispensable à ce jour, que désormais tous les contrôles routiers passent systématiquement par le numéro de plaque d'immatriculation, à l'image du contrôle lié à l'assurance du véhicule, suite à la suppression de la vignette en avril 2024 », commente Pierre CHASSERAY, délégué général de « 40 millions d'automobilistes ».

[Consultez ici le texte déposé de la proposition de loi N°817.](#)

